

COMMUNE DE CHANIERES

Séance du 06 mars 2023

Date de convocation : 28/02/2023

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Publié le

ID : 017-211700869-20230306-D2023_02_014-DE



Délibération N° 2023/02/014

Nombre de membres :

| | |
|---------------|----|
| En exercice : | 27 |
| Présents : | 20 |
| Votants : | 27 |
| Quorum : | 14 |

OBJET : OUVERTURES DE CREDITS

L'an deux mille vingt-trois, le six mars à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de Eric PANNAUD, Maire.

Présents : PANNAUD Éric, maire ; FOURRÉ Jean-Luc, GRELET Annie, GRAVELLE Jean-Luc, FIAUD Marie Annick, GIRARD Jean-Paul, BERTOT Jacques, adjoints ; PISSIER Gérard, MONTALESCOT Eveline, TUFFET Francine, CARTON Jean-Pierre, CANUS Daniel, CALVO Dominique, GAUDIN Christine, FOURNALES Sandrine, WATTEBLED Stéphane, Le MENI Nadège, GIRAUDEAU Samuel, DAVID Claudia, GUERIN Florian conseillers municipaux.

Excusés ayant donné pouvoir : ALIGANT Sylvie pouvoir à MONTALESCOT Eveline, BOTON Monique pouvoir à CARTON Jean-Pierre, SIAUDEAU Michel pouvoir à GIRARD Jean-Paul, MACHEFERT VERDON Graziella pouvoir à TUFFET Francine, MORAUD Laurent pouvoir à GUERIN Florian, LATOUCHE Céline pouvoir à Le MENI Nadège, TREFFANDIER Nathalie pouvoir à WATTEBLED Stéphane.

Secrétaire de séance : GRAVELLE Jean-Luc

Monsieur Girard Jean-Paul explique qu'il convient de procéder à diverses ouvertures de crédits avant le vote du Budget Primitif 2023 afin de régler les dépenses d'investissement suivantes :

- Versement d'une subvention dans le cadre d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) :
 - Montant : 2000 € au compte 20421 – fonction 510

- Règlements de diverses factures relatives à la construction du nouveau groupe scolaire (annonces, publications, constats d'huissier, dossier loi sur l'eau) :
 - Montant : 10 000 € au compte 2031 – fonction 213

Les crédits seront inscrits au budget primitif 2023.

Fait et délibéré en mairie, les jours et heures, mois et an susdits
Tous les membres présents ont signé au registre.

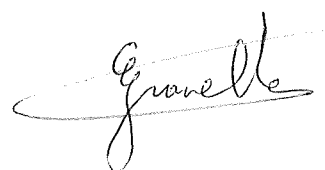
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Le secrétaire de Séance

Éric PANNAUD

Jean-Luc GRAVELLE



Acte rendu exécutoire après
dépôt en sous-préfecture et
publication ou notification le